

Procès-verbal du Conseil municipal du 24 juillet 2018

Auzet (04) - 20 h 30

Adopté lors du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018

Présents : P. Humbert, Chr. Isoard, R. Isoard, J.-P. Joubert, F. Rolland - *Absent excusé* : M. Simon (pouvoir à R. Isoard)

1. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 4 mai 2018

Après lecture du projet par le maire, le Conseil approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif 2017

Le Code général des collectivités territoriales impose (art. L 2224-5) la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif. A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le rapport 2017 présenté par le maire, disponible en mairie et sur le site internet www.services.eaufrance.fr.

3. Adhésion au service RGPD (Règlement général pour la protection des données) du Syndicat intercommunal A.GE.DI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le règlement européen dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai dernier, entraîne des modifications en matière de sécurité des données numériques personnelles. Le volume important de ces nouvelles obligations et l'inadéquation entre les moyens dont dispose la Commune et ceux nécessaires à une mise en conformité l'ont conduite à étudier la proposition du Syndicat intercommunal A.GE.DI qui propose ce service (mutualisation de son expertise avec ses moyens en personnels et en solutions informatiques). Ce Syndicat propose également la mise à disposition de son délégué à la protection des données (DPD), autre obligation légale. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer la convention de mutualisation et à désigner le DPD du Syndicat A.GE.DI comme notre délégué à la protection des données.

4. Convention avec Enedis SA pour l'enfouissement d'un câble électrique moyenne tension

Les travaux d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension entre le Saut de la Pie et Seyne, via le Fanget, traversent la parcelle E 340 appartenant à la commune. Ce passage suppose la signature d'une convention de servitude avec l'opérateur Enedis. A l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer cette convention.

5. Consultation pour la rénovation des deux logements de l'Ancienne poste : choix du groupement d'entreprises

La consultation de groupements d'entreprises lancée avec publicité par voie de presse pour effectuer les travaux a donné lieu à deux offres complètes par les groupements SOCOBAT - Tron J.-N. (Seyne) d'une part, et Gamba (Digne) - Tamietti (Volonne) d'autre part. L'ouverture des plis le 19 juillet a donné le résultat suivant : SOCOBAT-Tron 59 260,60 € HT, Gamba-Tamietti 70 048,68 € HT. A l'unanimité, le Conseil choisit SOCOBAT-Tron, groupement le moins disant.

6. Demande de prêt pour financer la rénovation des deux logements de l'Ancienne poste

Le maire indique au Conseil que le financement de cette opération nécessite d'emprunter la somme de 40 000 €. Des banques contactées, l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus intéressante. A l'unanimité, le Conseil accepte la proposition du CA (durée : 7 ans, taux fixe : 0,73 %, frais de dossier : 60 €). Le financement reposera donc sur l'emprunt, le FODAC (Conseil départemental) et un remboursement de l'assurance.

Questions diverses

• Avis du Conseil municipal sur une proposition de création d'un Syndicat mixte à vocation multiple (SIVOM)

Le Conseil n'a pu s'accorder sur la proposition, émanant des communes de Seyne et de Selonnet, de créer un SIVOM regroupant les huit communes du pays de Seyne. Selon ses promoteurs, cette nouvelle structure intercommunale aurait pour objectifs de créer de nouveaux services à la population, d'organiser l'attribution des subventions aux associations locales et de gérer les structures que la communauté d'agglomération pourrait restituer aux communes en 2019. Les attentes de notre petite commune, notamment la mutualisation de certains services, ne semblent pas correspondre à celles de nos plus importantes voisines, mieux structurées. Le maire leur adressera un courrier en ce sens.

• Information sur le projet de valorisation écotouristique de l'arboretum du Cubertin - Dossier LEADER

L'enveloppe, estimée à 36 500 €, devrait être financée à 80 % par l'Europe, l'Etat, la Région ou le Département dans le cadre du GAL gnois.

• Chantiers en cours

– Révision de la carte communale

– Pose des compteurs d'eau. L'entreprise Imbert a réparé une fuite importante au Serre, sans rapport avec les travaux.

• **Retard ou défaut de paiement des loyers** par un locataire d'une maison communale et deux artisans. Le maire rencontrera les deux artisans pour établir un échéancier de régularisation.

• **Téléphonie mobile, zone blanche** - Le ministre de la Cohésion des territoires a informé le maire que la candidature de la commune au nouveau dispositif d'amélioration de la couverture mobile avait été retenue et qu'elle en serait l'une des premières bénéficiaires. Bouygues Telecom est l'opérateur retenu par le ministère. Le terrain étant désigné et disponible, le maire contactera la mission France Mobile chargée au niveau national du pilotage de ce programme de couverture.

Fin de la réunion à 22 heures - Secrétaire de séance : Martine Mattéi - Mise en forme : M. Simon